

ANCIENS D'AMISOL

ON N'EST PAS DES COBAYES

Avec la naissance de leur association : le CAPER, les anciens d'Amisol ont obtenu un suivi post professionnel en 1995, conformément à la loi, mais aussi en réparation des défaillances absolues des structures de veille sanitaire, qui nous ont laissés empoisonner dans une poussière d'amiante à couper au couteau pendant des décennies. Ce suivi existe, fonctionne. Lorsque des problèmes se font jour, nous essayons d'exprimer le ressenti, les remarques des victimes pour que ce suivi joue bien son rôle, c'est-à-dire qu'il repère les atteintes causées par l'amiante, mais aussi que l'écoute au sens large des personnes soit effective. Faut-il rappeler qu'Amisol n'est pas seulement un scandale, c'est quasiment le scandale des scandales, ce qui entraîne un vécu particulier singulièrement douloureux, traumatisant.

Nous avons dû batailler pour que le bilan des examens médicaux soit donné au cours d'une consultation de résultats, et ne parvienne pas par la poste, ce qui « cueillait » les victimes à l'improviste, isolées, sans soutien ni dialogue possible.

Le « colloque singulier », ce moment d'écoute, ce face à face physique entre le médecin et la victime dans notre cas permet au médecin d'entendre, de comprendre le vécu de la personne, et à celle-ci de recevoir ses résultats, d'écouter les explications, voire les recommandations du médecin, et d'envisager la suite. Cela n'avait pas lieu. Nous n'avons pas lâché sur ce point tant il est vital pour le CAPER de faire respecter les victimes et les règles élémentaires.

Alors qu'au printemps 2012 on nous avait parlé d'une éventuelle étude, on se trouve aujourd'hui confrontés à la mise en place d'une expérimentation où les anciens d'Amisol passeraient deux scanners, le classique et un nouveau afin de voir si le deuxième scanner est aussi efficace en étant moins irradiant. On aurait le résultat d'ici 2 ou 3 ans, selon... En attendant, on devrait signer un texte de 2 pages qui se termine précisément par « lu et compris ». Ce n'est donc pas anodin.

Le 1^{er} octobre, nous avons participé à une réunion sous l'égide du Professeur Chamoux, et la proposition nous a été faite de donner notre accord pour cette expérimentation. Nous avons eu droit à des arguments divers, dont certains, nous devons le noter, émanant du docteur Dutheil, particulièrement déplacés, méprisants. L'argument central est que l'on pourrait - **peut-être** - faire évoluer les pratiques, les choix de techniques de scanner.

Nous avons entendu tout cela, les arguments, les arguties, et précisé que nous réfléchirions avant de donner une réponse définitive.

Après réflexion, discussions, confrontations, et écoutes diverses, la position du CAPER :

C'EST NON, NOUS NE SOMMES PAS DES COBAYES !

Cette position tient compte de notre histoire, de nos expériences et de notre conception du suivi des victimes de l'amiante.

Le droit au suivi post professionnel des anciens d'Amisol nous appartient, il a pour objectif de mesurer les dégâts de l'amiante. Connaître la vérité, c'est la première étape de la réparation que l'on nous doit, après, viennent la reconnaissance des maladies professionnelles et l'indemnisation de nos préjudices. Avec toujours l'objectif de la prévention pour que l'on n'empoisonne plus, dans les usines notamment. C'est la visibilité des maladies professionnelles qui contribuera à cela.

Si des études doivent se faire, des expérimentations se dérouler, leur promoteur peut forcément trouver en dehors des victimes d'Amisol des volontaires rémunérés comme c'est le cas pour les expérimentations en général.

Les anciens d'Amisol ne sont pas une « cohorte » à étudier. Nous sommes un groupe de victimes particulièrement éprouvées, à qui l'on doit d'avoir joué un rôle essentiel dans la lutte contre l'amiante. C'est à ce titre là que nous nous exprimons.

x x x

Nous venons d'apprendre qu'aux victimes d'Adisséo, dans l'Allier, aux ouvriers atteints d'un cancer du rein, on veut proposer là aussi une expérimentation : des tests génétiques... C'est grave !

Pour essayer de cultiver le doute, on lance l'idée que ces malades ont peut-être des particularités génétiques qui... favoriseraient la maladie. Si on ne fait pas avancer la science, on peut toujours tenter de blanchir l'entreprise. Ils ne sont pas d'accord.

x x x

Ce texte est une élaboration collective. Le CAPER refuse d'engager les anciens d'Amisol dans cette expérimentation, si à titre individuel, des personnes veulent s'engager dans cette opération, cela relève d'un choix personnel, notre seul conseil, c'est de bien lire l'intégralité du texte avant de le signer, puisqu'il est précisé : lu et compris.

Fait à Clermont-Ferrand le 05 octobre 2012

